

Province de Québec

Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 12 janvier 2015 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire : M. Stéphane Beauchemin
Les conseillers : M. Gilles Ducharme
M. Conrad Daviau
M. François Légaré
M. Bernard Bédard
M. Éric Beauregard

Était absent : Mme Diane Ferland

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

01-01-2015

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. François Légaré appuyé par M. Éric Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Prière;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil;
4. Questions de l'assemblée;
5. Adoption des procès-verbaux des séances du 1^{er} décembre 2014, de la session extraordinaire du 11 décembre 2014 et de la séance spéciale du 11 décembre 2014;
6. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
7. Rapport de l'inspecteur municipal;
8. Formation des comités pour l'année 2015;

9. Nomination du maire-suppléant et du substitut à la MRC d'Acton pour l'année 2015;
 10. Nomination des signataires autorisés à la Caisse populaire Desjardins;
 11. Personnes autorisées à posséder une carte de crédit au nom de la Municipalité du Canton de Roxton;
 12. Adoption des prévisions budgétaires 2015 pour la bibliothèque;
 13. Autorisation de signature des ententes salariales avec Mesdames Ginette Dagenais et Francine Langevin concernant la bibliothèque;
 14. Octroi du contrat pour l'entretien ménager pour l'année 2015;
 15. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;
 16. Demande d'appui de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey;
 17. Liste des comptes;
 18. Divers :
 - 18.1. Modification du calendrier des séances pour l'année 2015;
 - 18.2. Inscription à la formation "Le comportement éthique";
 - 18.3. Programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018;
 - 18.4. Mandat à l'ingénieur pour préparation de devis pour les travaux de pavage du chemin de la Grotte;
 19. Rapport des comités;
 20. Correspondance;
 21. Questions de l'assemblée;
 22. Levée de l'assemblée.
3. **Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil**

Les déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil sont déposées.

- 02-01-2015 5. **Adoption des procès-verbaux des séances du 1^{er} décembre 2014, de la session extraordinaire du 11 décembre 2014 et de la séance spéciale du 11 décembre 2014**
- CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux des séances du 1er et 11 décembre 2015;
- PAR CONSÉQUENT,
Il est proposé par M. Conrad Daviau
appuyé par M. François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les procès-verbaux avec les corrections suivantes :
- Procès-verbal de la session du 1er décembre 2014 : La résolution numéro 173-12-2014 a été proposée par M. Éric Beauregard et appuyée par M. Conrad Daviau;
 - Procès-verbaux du 11 décembre 2014, modifier la liste des membres du conseil présents, puisque Mme Diane Ferland était absente lors de cette réunion.
- Adoptée
- 03-01-2015 6. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments**
- CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiments;
- PAR CONSÉQUENT,
Il est proposé par M. Éric Beauregard
appuyé par M. François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur en bâtiments tel que rédigé.
- Adoptée
- 04-01-2015 7. **Rapport de l'inspecteur municipal**
- CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur municipal;
- PAR CONSÉQUENT,
Il est proposé par M. François Légaré
appuyé par M. Bernard Bédard
et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur municipal tel que rédigé.
- Adoptée

05-01-2015

8. **Formation des comités pour l'année 2015**

Il est proposé par M. Éric Beauregard
appuyé par M. Gilles Ducharme
et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la formation
des comités municipaux suivants et de procéder à la nomination
des représentants municipaux au sein de divers organismes :

Comités à l'interne :

(M. Stéphane Beauchemin, maire, est d'office sur ces comités)

Urbanisme	M. Conrad Daviau M. François Légaré
Voirie et cours d'eau	M. Bernard Bédard M. Éric Beauregard
Contrat de travail – employés	Mme Diane Ferland M. François Légaré
Égouts	M. Bernard Bédard M. Éric Beauregard

Nomination des représentants municipaux pour agir comme
membre du conseil d'administration au sein des organismes
suivants :

Régie intermunicipale de protection contre l'incendie	M. Stéphane Beauchemin, maire M. François Légaré M. Gilles Ducharme M. Bernard Bédard (substitut)
Jumelage St-Avre	Mme Diane Ferland
CADIR	M. Stéphane Beauchemin
Régie intermunicipale de Roxton Falls	M. Stéphane Beauchemin, maire M. François Légaré M. Conrad Daviau
Loisirs de Roxton Falls inc.	Mme Diane Ferland M. Bernard Bédard (substitut)
Bibliothèque municipale de Roxton Falls	M. Gilles Ducharme
Maison jeunesse L'Oxy-bulle	M. Conrad Daviau

CDRN Mme Diane Ferland

Premiers répondants M. Conrad Daviau
Mme Diane Ferland

Adoptée

06-01-2015

9. **Nomination du maire-suppléant et du substitut à la MRC d'Acton pour l'année 2015**

Il est proposé par M. Gilles Ducharme appuyé par M. Éric Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers que M. Bernard Bédard, soit nommé maire-suppléant et substitut au maire à la MRC d'Acton pour l'année 2015.

Adoptée

07-01-2015

10. **Nomination des signataires autorisés à la Caisse populaire Desjardins**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'élection partielle du 7 décembre 2014, il y a lieu de modifier les signataires autorisés à signer au nom de la Municipalité du Canton de Roxton;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Conrad Daviau appuyé par M. Éric Beauregard des conseillers que les personnes suivantes soient autorisées à signer les chèques et documents à l'égard de tout compte que la Municipalité du Canton de Roxton détient ou détiendra :

- M. Stéphane Beauchemin, maire et dans l'éventualité où M. Beauchemin serait dans l'impossibilité de signer M. Bernard Bédard, conseiller, est autorisé à signer;
- Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, et dans l'éventualité où Mme Choquette serait dans l'impossibilité de signer Mme Denyse Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, est autorisée à signer;
- que les changements sont effectifs le 12 janvier 2015.

Adoptée

08-01-2015

11. **Personnes autorisées à posséder une carte de crédit au nom de la Municipalité du Canton de Roxton**

CONSIDÉRANT QUE les personnes suivantes sont autorisées à posséder une carte de crédit au nom de la Municipalité du Canton de Roxton :

Maire	Stéphane Beauchemin
Directrice générale et sec.-trésorière	Caroline Choquette
Directrice générale et sec.-trés. adjointe	Denyse Viens
Inspecteur municipal	Richard Blanchette

CONSIDÉRANT QUE certaines cartes sont déjà émises, soient celles de Mme Caroline Choquette, Mme Denyse Viens et M. Richard Blanchette;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Gilles Ducharme

appuyé par M. Conrad Daviau

et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à ce qu'une carte de crédit soit émise au nom de M. Stéphane Beauchemin, maire. Que la limite de crédit soit fixée à 5 000\$. Que tout autre carte dont le nom du détenteur n'est pas cité dans la présente résolution soit annulée.

Adoptée

09-01-2015

12. **Adoption des prévisions budgétaires 2015 pour la bibliothèque**

Il est proposé par M. François Légaré

appuyé par M. Gilles Ducharme

et résolu à l'unanimité des conseillers de prévoir au budget de l'année 2015 la somme de 9 967 \$ pour la Bibliothèque de Roxton Falls. Que ces sommes sont attribuées pour les fins suivantes :

Achat de livres et de matériel :	3 000 \$
Frais de déplacement :	500 \$
Papeterie	250 \$
Salaire :	6 217 \$

Adoptée

10-01-2015

13. **Autorisation de signature des ententes salariales avec Mesdames Ginette Dagenais et Francine Langevin concernant la bibliothèque**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Roxton est responsable de verser le salaire de Mesdames Dagenais et Langevin pour la gestion de la Bibliothèque de Roxton Falls et qu'une entente indiquant les sommes et les modalités de versement des salaires pour l'année 2015 sera signée entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Marie Laplante, maire et Mme Julie Gagné, directrice générale de la Municipalité du Village de Roxton Falls signeront également cette entente;

PAR CONSÉQUENT,
Il est proposé par M. Éric Beauregard
appuyé par M. François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire et la directrice générale à signer l'entente salariale avec Mesdames Ginette Dagenais et Francine Langevin concernant la bibliothèque pour l'année 2015.

Adoptée

11-05-2015

14. **Octroi du contrat pour l'entretien ménager pour l'année 2015**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux offres de services pour l'entretien ménager pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE Mme Cécile Duval a déposé son offre de service pour l'entretien ménager de l'hôtel de ville pour l'année 2015 au coût de 2 880 \$ et au coût de 80 \$ pour le ménage annuel des bureaux administratifs;

Soumissionnaires	Entretien ménager annuel	Entretien ménager bureaux administratifs	Total
P A Mme Cécile Duval	2 880,00 \$	160,00 \$	3 040,00 \$
Mme Louise Dufresne	3 360,00 \$	120,00 \$	3 480,00 \$

PAR CONSÉQUENT,
Il est proposé par M. Bernard Bédard
appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir l'offre de service de Mme Cécile Duval pour l'année 2015. Que M. Stéphane Beauchemin, maire et Mme Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer le contrat à intervenir.

Adoptée

12-01-2015

15. **Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal**

CONSIDÉRANT QU'une subvention de l'ordre de 12 000 \$ a été accordée à la Municipalité du Canton de Roxton pour des travaux d'amélioration soit, pour le rechargement du rang Petit 11;

CONSIDÉRANT QUE les frais admissibles relatifs à la subvention du Ministère des transports du Québec s'élèvent à 38 872,46 \$;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré appuyé par M. Conrad Daviau

et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur rang Petit 11 pour un montant subventionné de 12 000\$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministre des Transports;

Que ces travaux on été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité.

Que la directrice générale est autorisée à signer tous les documents relatifs à la demande de subvention.

Adoptée

16. **Demande d'appui de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey**

Ce point est remis à une séance ultérieure.

13-01-2015

17. **Liste des comptes**

Il est proposé par M. François Légaré appuyé par M. Conrad Daviau

et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 78 003.42 \$ et que ceux qui sont payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces comptes prévus au budget.

14-01-2015

18.1 **Modification du calendrier des séances pour l'année 2015**

Il est proposé par M. François Légaré
appuyé par M. Bernard Bédard
et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier la date de la
séance du 6 avril 2015 pour le 7 avril 2015.

Adoptée

15-01-2015

18.2 **Inscription à la formation "Le comportement éthique"**

CONSIDÉRANT QUE tout nouveau membre doit
obligatoirement assister à la formation "Le comportement
éthique";

CONSIDÉRANT QUE lors de l'élection partielle du
7 décembre 2014, Messieurs Éric Beaugard et Gilles Ducharme
ont été élus et qu'ils n'ont jamais assisté à la formation
mentionnée ci-haut;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Bernard Bédard
appuyé par M. François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité défraie
les coûts d'inscription des deux membres du conseil à cette
formation. Que tous les autres frais encourus par cette formation
soient à la charge de la municipalité.

Adoptée

16-01-2015

18.3 **Programmation de travaux dans le cadre du programme de la taxe
sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les
années 2014-2018**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du
Guide relatif aux modalités de versement de la contribution
gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur
l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années
2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré
appuyé par M. Conrad Daviau
et résolu à l'unanimité que :

- ⊗ la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- ⊗ la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- ⊗ la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- ⊗ la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- ⊗ la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée

17-01-2015

18.4 **Mandat à l'ingénieur pour préparation de devis pour les travaux de pavage du chemin de la Grotte**

Il est proposé par M. Conrad Daviau
appuyé par M. Gilles Ducharme
et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater M. Jean
Beauchesne de la firme WSP pour la confection des plans et devis
pour les travaux de pavage du chemin de la Grotte.

Adoptée

20. **Correspondance**

Les membres du conseil ont tous reçu le bordereau de la
correspondance reçue.

18-01-2015

19. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Gilles Ducharme
appuyé par M. François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à
20h32.

Adoptée

Stéphane Beauchemin
Maire

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Beauchemin, maire, atteste que la signature du
présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes
les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code
municipal.